

Dispositif « Devoirs Faits » Fiche d'inscription 2021-2022

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Souhaite être inscrit(e) au dispositif « Devoirs faits » en semaine A **et/ou** B sur les créneaux suivants (**cocher 1 à 2 cases DF** *souhaitées en fonction des heures dégagées de tout cours sur l'emploi du temps de votre enfant*) :

Semaine A	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h20 9h15				DF	
9h20 10h15		DF		DF	DF
10h35 11h30					
11h35 12h30			DF		
13h00 13h55					
14h00 14h55	DF			DF	
15h15 16h10	DF			DF	
16h15 17h10	DF	DF		DF	DF

Semaine B	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h20 9h15				DF	
9h20 10h15		DF		DF	DF
10h35 11h30					
11h35 12h30			DF		
13h00 13h55					
14h00 14h55	DF			DF	
15h15 16h10	DF	DF		DF	
16h15 17h10	DF	DF		DF	DF

Je soussigné(e) [nom, prénom] :

père/mère/représentant légal de l'élève : Classe :

Inscris mon enfant au dispositif Devoirs faits et m'engage à ce qu'il soit présent sur les créneaux choisis.

A : Date : / / 2021

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :

MERCI de prendre connaissance de la Charte Devoirs faits au dos de la feuille et de la signer.

Ce document doit être renseigné, signé et rapporté, au Professeur(e) principal(e) AVANT LE 18 OCTOBRE 2021.

CHARTRE DES DEVOIRS FAITS

Toute inscription au dispositif Devoirs faits nécessite le respect de certaines règles de bon fonctionnement.

Règles à respecter :

- Assiduité et ponctualité sont nécessaires. Toute absence devra être justifiée auprès de la Vie scolaire.
- Le règlement intérieur du collège s'applique pendant l'heure de Devoirs faits ; tout manquement à son respect sera donc sanctionné.
- Tout élève ne respectant pas cette charte de bon fonctionnement ou le Règlement intérieur du collège s'expose à une désinscription au profit d'un autre élève.

Matériel :

- L'élève doit sortir en début d'heure son agenda (cahier de textes) et carnet de correspondance ;
- Un cahier de brouillon est indispensable ; des manuels scolaires seront mis à disposition au CDI ;
- En cas de besoin, les adultes qui encadrent cette heure, accèderont à l'ENT/Pronote afin de vérifier que les élèves ont correctement noté tous leurs devoirs dans leur agenda (cahier de textes).

Organisation du travail :

- L'élève doit prévoir, la veille au soir, du travail à faire pendant cette heure et donc mettre dans son cartable tout le matériel nécessaire,
- Lorsque le travail inscrit au cahier de textes (agenda) sera terminé, l'élève révisera ses leçons du jour,
- Cette heure n'étant pas une heure de détente, la seule lecture autorisée sera celle des manuels et livres nécessaires aux travaux demandés, ou les livres de lecture suivie demandée par les professeurs de français dans le cadre des cours,
- L'accès aux ordinateurs sera autorisé sur un temps limité, et uniquement pour les exposés et recherches demandés par les professeurs,
- L'encadrant aidera l'élève à faire ses devoirs, mais en aucun cas ne fera le travail à sa place.

Nom, Prénom, Classe :

Date :

Lu et approuvé

Signature de l'élève :

Lu et approuvé

Signature du représentant légal :